



# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris BP 70013 GRETZ-ARMAINVILLIERS 77223 TOURNAN CEDEX

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 11-096

Réglementant la circulation Rue de l'Abbé Terruwe  
à GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Arrondissement de MELUN

Télécopie 01 64 42 83 10

Téléphone 01 64 42 83 00

*Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS*

- *VU* la loi du 2 mars 1982 modifiée,
- *VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- *VU* le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25, R 413-1 à R413-17,
- *VU* l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes,
- *VU* l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 63 du livret – 4ème partie,
  
- *CONSIDERANT* les difficultés de circulation sur la chaussée rencontrées par les véhicules terrestres à moteurs dans la Rue de l'Abbé Terruwe,
- *CONSIDERANT* que dans le cadre du nouveau plan de circulation, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules.

### ARRÊTE

ARTICLE 1 - la circulation est mise en sens unique, dans la Rue de l'Abbé Terruwe,

ARTICLE 2 – la circulation s'effectuera de la Rue Gambetta vers la Rue Pierre Dupont dans le sens décroissant des numéros d'immeubles bordant la rue.

ARTICLE 3 – le stationnement de la Rue de l'Abbé Terruwe reste inchangé, arrêté N°06/051 du 6 Juin 2006.

ARTICLE 4 - une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place.

ARTICLE 5 - le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de PONTAULT-COMBAULT.
- MM. Les gardiens de Police Municipale

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS

Le 8 Août 2011

Gérard CHOULET



Adjoint au Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS